



PROGRAMME DE FORMATION

Pour le personnel servant à bord des Navires à Passagers

N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613

Textes de références

Arrêté du 06 mai 2014 relatif à la délivrance des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers.

Application immédiate de l'arrêté pour les navires à passagers effectuant des voyages internationaux. Pour les navires de jauge brute égale ou supérieure à 500 U.M.S. effectuant des voyages nationaux, ce texte entrera en vigueur le 1er juillet 2015.

Niveau(x) de formation et titre(s)

Attestation de « formation à l'encadrement des passagers menant à la délivrance du certificat correspondant.

Objectif de la formation

Apprentissage des moyens, méthodes et procédures à utiliser ou observer à bord d'un navire à passagers, le stagiaire sera capable, à l'issue de la formation, d'encadrer de façon efficace des passagers.

Prérequis pour l'entrée en formation

Visite médicale des gens de mer à jour

Publics concernés

Capitaines, officiers et autre personnel désignés sur le rôle d'appel, pour aider les passagers dans des situations d'urgence à bord des navires à passagers (navires rouliers et autres).

Validité

Pas de fin de validité

Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

Heures de formation (évaluation comprise) :

Officier 22.5 heures

Non Officier 18.5 heures

Voir dans programme détaillé

Minimum 6 personnes

Maximum 16 personnes

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Les parties pratiques se déroulent dans des salles, ateliers ou plateaux extérieurs aménagés

- Pour le TIS: plan d'eau
- Pour le FBLLI : caisson de feu reproduisant l'intérieur d'un navire
- Pour les parties entretien/réparation : atelier dédié et visite zone de carénage,
- Pour les parties mécaniques : atelier dédié équipé de différents moteurs
- Pour les parties secourisme : atelier de formation équipé de matériel de premiers secours opérationnel + exercices de simulation dans le caisson

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée, formation pratique embarquée, visite chantier de carénage, visite CROSSMED

Modalités d'évaluation

Pour se voir délivrer l'attestation, il faut avoir suivi la formation et démontrer avoir atteint la norme de compétences minimales requises
Obtenir une note supérieure à 10/20 lors au QCM.

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>
Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>
L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>
Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>
FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>